

DECISION DU PRESIDENT

**PORTANT CRÉATION DE VACATION DANS LE CADRE DE TROIS ATELIERS
D'ÉCRITURE À LA MÉDIATHÈQUE DE L'ABBAYE-NELSON MANDELA DE CRÉTEIL**

Le Président,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5211-10 qui prévoit à son sixième alinéa que le Président peut recevoir délégation d'une partie des attributions du conseil de territoire ;

VU la délibération du conseil de territoire n°CT2016.3/020 du 9 mars 2016 relative à la rémunération des vacataires au sein des équipements culturels ;

VU la délibération du conseil de territoire n°CT2016.7/098-1 du 6 juillet 2016 modifiée relative aux attributions déléguées au Président ;

CONSIDERANT que dans le cadre de l'activité culturelle de la médiathèque de l'Abbaye-Nelson Mandela à Créteil, l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir souhaite proposer des ateliers d'écriture aux usagers du réseau des médiathèques ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de recourir à un intervenant extérieur pour l'organisation de cette manifestation ;

CONSIDERANT qu'à cet égard, il convient de créer une vacation ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Une vacation de onze services est créée pour l'organisation de trois ateliers d'écriture à la médiathèque de l'Abbaye-Nelson Mandela de Créteil les 19 et 26 octobre 2019 et le 7 décembre 2019.

ARTICLE 2 : La rémunération de cet intervenant s'élève à 770 € (sept cent soixante-dix euros) nets.

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	17/10/19
Accusé réception le	17/10/19
Numéro de l'acte	DC2019/668
Identifiant télétransmission	094-200058006-20190925-lmc112821-AU-1-1

ARTICLE 3 : Copie de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur le Préfet du Val-de-Marne ;
- Madame la comptable de la Direction Générale des Finances Publiques.

Publication en sera faite dans les formes requises pour les délibérations du conseil de territoire.

Communication en sera donnée au conseil de territoire lors de sa séance la plus proche.

Fait à Créteil, le 17 octobre 2019.

Le Président,



Signé
Laurent CATHALA

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	17/10/19
Accusé réception le	17/10/19
Numéro de l'acte	DC2019/668
Identifiant télétransmission	094-200058006-20190925-lmc112821-AU-1-1